

# 14e

Classement IHC

# TOURNOI INTERNATIONAL

# Philippe MOGEDA

## CATEGORIE U13/U15/U17



# 14 & 15 mai 2016

# J.S.B.A.

# REGLEMENT







*Jeunesse Sportive Bassin Aveyron*

*N° Affiliation 550055*

**FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL  
LIGUE MIDI PYRENEES FOOTBALL  
DISTRICT AVEYRON FOOTBALL**



N° d'affiliation : 550055

FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL  
LIGUE MIDI PYRENEES FOOTBALL  
DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

## **REGLEMENT DU TOURNOI**

# **2016**

### **Article 1 :**

Le tournoi se déroulera sur 4 sites dans un rayon de 5 à 6 km maximum :

U13 : site d'Aubin (stade Léopold Goryl)

U15 : site de Viviez (stade Fernand Teulier) et de CRANSAC (stade CALAFAT)

U17 : site de Decazeville (stade Camille Guibert et stade annexe)

Toutes les finales auront lieu sur le site d' AUBIN, le dimanche après midi à partir de 14h.

### **Article 2 :**

La JSBA organise son tournoi international annuel réservé aux catégories :

U13 (football à 8),

U15 (football à 11)

U17 (football à 11)

Selon les règlements établis par la Fédération Française de Football.

### **Article 3 :**

La JSBA sera assurée pour cette manifestation (article 32 des règlements généraux).

Sur chaque site une antenne médicale de premier secours sera installée. Un médecin sera joignable toute la journée et désigné par le comité d'organisation.

### **Article 4 :**

Les joueurs doivent être régulièrement qualifiés dans leurs clubs respectifs. Toutefois, chaque club pourra utiliser des joueurs licenciés dans un autre club, ces joueurs étant munis de leurs licences pour la saison en cours. Ces joueurs devront posséder l'accord de leur club d'origine.

Les clubs « EN ENTENTE » sont autorisés à disputer le tournoi.

### **Article 5 :**

Avant le début du tournoi, chaque responsable d'équipe remplira une feuille d'inscription mentionnant les noms et prénoms des joueurs ainsi que leur numéro de licence. Le nombre de joueurs engagés par équipes sera limité à :

- 12 pour les U13

- 15 pour les U15 et U17

La fiche d'inscription ainsi que les licences correspondantes seront remises avant le début du tournoi à la table de marquage de chaque site.

### **Article 6 :**

Un joueur débutant le tournoi avec une équipe ne pourra jouer dans aucune autre, sous peine de match perdu par pénalité.

Tous les remplaçants pourront participer au même match et un joueur remplacé pourra à nouveau intégrer la rencontre en cours.



N° d'Affiliation : 550055

FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL  
LIGUE MIDI PYRENEES FOOTBALL  
DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

## **Article 7 :**

Chaque équipe participante au tournoi, doit être en règle avec sa propre assurance. La JSBA décline toute responsabilité civile et pénale en cas d'accident, de vol ou de perte. Sur les lieux d'hébergement, chaque représentant d'équipe de club participant sera tenu responsable en cas de dégradations ou de vol de matériels appartenant aux propriétaires des lieux.

## **Article 8 :**

Chaque équipe doit être munie de 2 jeux de maillots de couleurs différentes. L'équipe citée en premier reçoit : elle change ses maillots si l'adversaire porte les mêmes couleurs.

## **Article 9 :**

Une commission de discipline et d'urgence du tournoi sera composée de :

- Le président du tournoi
- Le trésorier de la JSBA
- Le responsable des arbitres présent
- Un représentant des clubs invités
- Le représentant de la Ligue

La commission de litige et discipline a compétence pour statuer en premier ressort sur les infractions touchant l'organisation et le règlement interne de la compétition du tournoi.

En cas d'inobservation des dispositions prévues, la commission pourra infliger les sanctions suivantes

- *1<sup>er</sup> carton jaune = Avertissement ;*
- *2<sup>ème</sup> carton jaune = 1 match automatique (à purger sur le match suivant)*
- *1 carton rouge = Exclusion + match automatique ;*
- *suspension définitive (envers dirigeant, joueurs, clubs).*

## **Article 10 :**

Un responsable des arbitres sera désigné pour début avril. Une liste des arbitres sera établie 3 semaines avant le début du tournoi.

Chaque rencontre sera dirigée par un arbitre officiel à défaut par un arbitre bénévole de club ou un arbitre désigné par le club organisateur parmi les dirigeants des équipes présentes.

## **Article 11 :**

Chaque équipe disputera les matches selon la répartition des poules par catégorie.

Le classement sera établi de la façon suivante :

- match gagné : 4 points
- match nul : 2 points
- match perdu : 1 point
- match perdu par pénalité ou par forfait : 0 point (le forfait consiste à ne pas être sur le terrain au moment du coup d'envoi donné par l'organisation). Une équipe déclarée vainqueur par forfait de son adversaire est réputée avoir gagné par 3 buts à 0, l'adversaire ayant perdu par le score inverse.



N° d'Affiliation : 550055

FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL  
LIGUE MIDI PYRENEES FOOTBALL  
DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

## **Article 12:**

### **CLASSEMENT DANS LA POULE**

En cas d'égalité de points, le classement des équipes est établi de la façon suivante :

- a) En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les équipes ex aequo.
  - b) En cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les équipes ex aequo, ils seront départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours des matches qui les ont opposés.
  - c) En cas d'égalité de différence de buts entre les équipes ayant le même nombre de points, on retient celle calculée sur tous les matches.
  - d) En cas d'égalité de différence de buts sur tous les matches, on retiendra en premier lieu l'équipe qui en aura marqué le plus grand nombre.
  - e) En cas de nouvelle égalité, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but suivant les dispositions réglementaires. Les règles de l'International Board seront appliquées.
- Rappel : Les deux équipes exécutent chacune cinq tirs au but.

## **Article 13 :**

L'organisation des différentes compétitions est la suivante : (risque de modifications, suite au complément d'inscriptions)

- **pour les U13** : 2 poules une de 5 équipes et une de 4 équipes  
Le samedi : matchs de poule  
Le dimanche : 1/2 finales et finales
- **pour les U15**: 2 poules de 7 équipes  
Le samedi : matchs de poule  
Le dimanche : 1/4 finales, 1/2 finales et finales
- **pour les U17** : 2 poules de 7 équipes,  
Le samedi : matchs de poule  
Le dimanche : 1/4 finales, 1/2 finales et finales

Lors de la phase finale, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, chaque équipe effectuera une série de 5 tirs au but jusqu'au premier échec, à égalité de tirs. Seuls les joueurs présents sur le terrain de jeu au terme du match, sont autorisés à exécuter les tirs au but du point de réparation.

Si un gardien de but se blesse pendant l'épreuve des tirs au but au point qu'il n'est plus en mesure de continuer, il peut être remplacé par un remplaçant désigné comme tel.

Toute équipe terminant un match avec un plus grand nombre de joueurs que l'équipe adverse est tenue d'égaliser ce nombre à la baisse et de communiquer à l'arbitre le nom et le numéro de chaque joueur exclu de l'épreuve. C'est à l'éducateur responsable de l'équipe que revient cette tâche.

Avant le début de l'épreuve des tirs au but, l'arbitre doit s'assurer que le même nombre de joueurs qui exécuteront les tirs dans chaque équipe, se trouve dans le cercle central.





N° d'affiliation : 550055

FEDERATION FRANCAISE FOOTBALL  
LIGUE MIDI PYRENEES FOOTBALL  
DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

## **Article 14 :**

La durée des rencontres sera :

- U13
  - samedi, matchs de poule : 12 mn
  - dimanche matin, ½ finales : 2 x 12 mn
  - dimanche après-midi à AUBIN, finale : 2 x 15 mn
  
- U15
  - samedi matchs de poule 13 mn sans mi-temps
  - dimanche matin, ½ finales 2 x 15 mn sans arrêt à la mi-temps
  - dimanche après-midi à AUBIN, finales 2 x 20 mn
  
- U17
  - samedi matchs de poule 13 mn sans mi-temps
  - dimanche matin, 1/2 finales 2 x 17 mn sans arrêt à la mi-temps
  - dimanche après-midi à AUBIN, finales 2 x 25 mn

## **Article 15 :**

Afin de ne pas perdre de temps, chaque équipe devra mettre à disposition de l'arbitre deux ballons pour chaque rencontre.

## **Article 16 :**

La présence de toutes les équipes est indispensable lors de la remise des récompenses qui aura lieu après la finale des U17. Pour le respect des équipes présentes.

## **Article 17 :**

Rassemblement des équipes au stade :

U13 : stade Léopold Goryl : Aubin à 8h30

U15 : Poule A : stade Fernand Teulier, Viviez à 8h30

Poule B : stade CALAFAT, Cransac à 8h30

U17 : stade Camille Guibert et stade annexe : Decazeville à 8h30.

Début des rencontres à 9h30 le samedi pour les U13, 9h15 pour les U15 et U17.

9h le dimanche pour les catégories, U13, U15 et U17.